

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 avril 2015 à 19 heures 00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	17
Absents :	02
Votants (dont 2 procurations)	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 20 avril 2015 - s'est réuni le **vendredi 24 avril 2015 à 19 heures 00** en **Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS** sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Madame Sophie GEORGEL, 4^{ème} Adjoint, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GRIVET Sophie, 2 ^e Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3 ^e Adjoint	X			
5. Mme GEORGEL Sophie, 4 ^e Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, 5 ^e Adjoint	X			
7. Mme DEPREDURAND Maryse, Conseillère Municipale			X	M. .BALANDIER
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal	X			
9. Mme LEROY Catherine, Conseillère Municipale	X			
10. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	X			
12. Mme BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
14. Mme ARNOULD Laurence, Conseillère Municipale	X			
15. Mme VALENTIN Marie-Françoise, Conseillère Municipale	X			
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal			X	Mme SCHMIDT
17. Mme SCHMIDT Hélène, Conseillère Municipale	X			
18. M. CORNU Michel, Conseiller Municipal	X			
19. M. TRAHIN Jean-Paul Conseiller Municipal	X			

L'ordre du jour est le suivant :

N° 42 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015

N° 43 Modification du tableau des effectifs

- N° 44 Travaux de rénovation de la partie haute de la toiture de l'église Saint Amé de la commune de Plombières-les-Bains – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre.**
- N° 45 Taux des trois taxes locales pour l'année 2015**
- N° 46 Vote des Comptes Administratifs 2015**
- N° 47 Approbation des Comptes de Gestion 2015**
- N° 48 Budget Principal
Affectation des Résultats 2014 / Vote du Budget Primitif 2015**
- N° 49 Budget de l'Animation
Affectation des Résultats 2014 / Vote du Budget Primitif 2015**
- N° 50 Budget de l'Assainissement
Affectation des Résultats 2014 / Vote du Budget Primitif 2015**
- N° 51 Budget de l'Eau
Affectation des Résultats 2014 / Vote du Budget Primitif 2015**
- N° 52 Budget de la Forêt
Affectation des Résultats 2014 / Vote du Budget Primitif 2015**
- N° 53 Budget de la Forêt / Programme d'actions**
- N° 54 Questions Diverses.**

DELIBERATION N° 42/2015

APPROBATION DU PROCES –VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Monsieur CORNU souhaite préciser en complément de la question 39/2015 que le permis de construire pour son immeuble « Avenue du Parc » avait été validé par les services de l'état.

Monsieur CORNU souhaite préciser en complément de la question 40/2015 qu'il n'est pas le seul à avoir signalé la question du dégrilleur du pont des ateliers municipaux

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
moins 2 ABSTENTIONS (M. CORNU, M.TRAHIN)

ADOpte le compte-rendu de la séance du conseil du 13 avril 2015

DÉLIBÉRATION N° 43/2015

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents municipaux, après avoir répondu aux critères de sélection établis par le Centre de Gestion, bénéficient d'un avancement de grade.
En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE DE MODIFIER ainsi le tableau des effectifs **au 1^{er} mai 2015** :

CRÉE : Un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

SUPPRIME : Un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les arrêtés.

DÉLIBÉRATION N° 44/2015

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PARTIE HAUTE DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT AME DE LA COMMUNE DE PLOMBIÈRES LES BAINS – RESILIATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Le Maire rappelle la délibération n°148/2013 du 26 septembre 2013 portant sur la signature d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la partie haute de la toiture de l'église Saint Amé de la commune de Plombières les Bains.

L'entreprise ASCENDENCE ARCHITECTURE SARL a été retenue pour cette mission.

Le Maire expose la réunion du vendredi 31 octobre 2014 entre la municipalité et l'architecte, et explique que d'un commun accord pour un motif d'intérêt général, la mission sera arrêtée.

Le Maire rappelle que, conformément à l'article XIV de l'acte d'engagement, il n'est pas prévu d'indemnisation du fait de la résiliation.

La rémunération de l'architecte sera réglée à hauteur de la mission effectuée soit 15% du DIA (diagnostique) : 330,00 € HT soit 396 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE DE RÉSILIER le marché signé avec l'entreprise Ascendence Architecture SARL et que les prestations déjà effectuées lui seront rémunérées.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relative à cette résiliation.

DÉLIBÉRATION N° 45/2015

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015

FIXE ainsi l'imposition directe locale pour l'année 2015 :

	BASES prévisionnelles	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	1 352 000	13.27 %	179 410 €
Taxe Foncière (bâti)	1 476 000	13.03 %	192 323 €
Taxe Foncière (non bâti)	65 600	40.08 %	26 292 €
Produit Total			398 025 €

DÉLIBÉRATION N° 46/2015

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire se retire et ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur Stéphane BALANDIER, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée, procède à une présentation des comptes administratifs 2014 pour les différents budgets, rappelle les points suivants :

« Les budget étaient établis et votés lors de notre arrivée. Ils étaient contraints. Un audit financier a été réalisé. Suite à cet audit, nous n'avons pu réaliser énormément de chose s'agissant des investissements. Nous avons toutefois décidé d'achever ce qui avait été commencé. Nous avons réalisé un travail d'étude de fond et précisé nos lignes politiques.

Concernant les réalisations, à titre d'exemples : pour le budget principal, il nous a fallu intégrer la mise en œuvre des NAP ; pour le budget de l'animation, nous finissons les travaux au Clos des deux Augustins et de la Maison des Artisans d'Art ; pour la forêt nous avons exécuté le budget qui avait été voté, pour le budget de l'eau nous avons lancé l'établissement du schéma directeur d'eau potable, une réflexion sur les travaux à venir et notamment sur les stations de Moulin Joli et Bellefontaine ; pour l'assainissement, nous avons une station qui peine à fonctionner et des travaux à venir conséquents. »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
moins 2 ABSTENTIONS (M. CORNU, M.TRAHIN)

APPROUVE les comptes administratifs 2014 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, de l'animation et du budget principal de la commune tels que présentés.

DÉLIBÉRATION N° 47/2015

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2014 établis par Madame le Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Remiremont, conformes respectivement aux comptes administratifs 2014 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, de l'animation et du budget principal de la commune, établis par l'ordonnateur, sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
moins 2 ABSTENTIONS (M. CORNU, M. TRAHIN)

ADOpte les Comptes de Gestion 2014 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, de l'animation et du budget principal de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 48/2015

BUDGET PRINCIPAL / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire souhaite remercier le groupe de travail « finances » ainsi que le personnel municipal pour le travail de préparation budgétaire effectué.

Monsieur BALANDIER présente le budget par chapitres. Il rappelle les pistes de réflexion en cours pour procéder à des économies qui permettraient le cas échéant de prévoir une seconde tranche d'investissements. Une décision modificative serait alors proposée ultérieurement. Il indique qu'une étude prospective va-t-être menée mais qu'il semblerait qu'un déficit de fonctionnement de 200.000 € se précise pour l'exercice 2016, d'où la nécessité d'un plan de rigueur pour combler ce trou d'une part et dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir d'autre part.

Monsieur le Maire donne connaissance des projets d'investissement prévus pour l'exercice 2015

Monsieur TRAHIN rappelle les incertitudes vis-à-vis du recouvrement de la dette de la société ALFIM.

Monsieur BALANDIER répond que des pistes sont à l'étude. Ces sommes apparaissent dans les reports sans que l'argent n'ait été encaissé.

Madame BAZIN précise que des démarches sont entreprises auprès du liquidateur de la société ALFIM.

Madame SCHMIDT donne lecture de la déclaration suivante : « Monsieur le Maire, nous l'avons déjà dit et nous le répétons mais un budget, pour nous, n'est qu'un moyen au service de la politique que vous comptez mener durant cet exercice... Aujourd'hui nous ne comprenons et ne voyons toujours pas cette politique que vous portez pour Plombières.

Vous avez organisé un groupe de travail sur les finances qui a pu échanger durant deux réunions (en ce qui nous concerne) mais n'a pas pu faire de réelles propositions, pas eu le temps de débattre sur les orientations et les perspectives de votre politique.

Toute la question est de savoir ce que vous voulez faire pour accompagner Plombières pour les années à venir !!! Est-ce que des projets d'animation suffiront à maintenir l'école ? à garantir l'emploi ? à rassurer les forces économiques ? à nous rendre crédible face à nos partenaires institutionnels ?...

Vous répétez sans cesse que vous ne pouvez rien faire parce que vous n'avez pas les moyens financiers, mais c'est une faute politique !

Une faute parce qu'à force de ne rien faire structurellement pour Plombières et sa prospérité, il n'y a aucune raison pour que le déclin ne s'installe pas dans la durée avec toutes les conséquences qui s'en suivront.

Une faute parce que vous ancrez le découragement envers les forces vives qui existent encore dans cette commune, ne se sentant pas soutenues.

Une faute parce que le dynamisme d'une ville n'est pas quelque chose qui se décrète mais quelque chose qui se construit et s'entretient.

Une faute parce que l'absence de dynamisme entraîne la perte d'attractivité.

Non, nous ne pouvons pas voter un budget qui ne pose pas clairement les bases d'un renouveau pour Plombières.

Nous ne voterons pas un budget qui précipite Plombières dans le fond du trou.

Les élus de la liste Agir pour l'avenir, le 24 avril 2015 »

Madame BAZIN répond que la politique conduite précédemment, c'était le mur assuré.

Elle rappelle d'ailleurs que Monsieur MANSUY avait annoncé la nécessité de faire une pause dans les investissements.... Madame VALENTIN ajoute que le problème aurait été le même quelle que soit l'équipe municipale.

Monsieur le Maire confirme les propos de Madame BAZIN et de Madame VALENTIN

Monsieur TRAHIN revient sur la question des économies à réaliser et plus particulièrement sur le nombre d'adjoints rémunérés. Monsieur BALANDIER précise que l'étude prospective sera la base de décisions qui seront prises en toute connaissance de cause, de même pour d'éventuels emprunts qui ne pourraient être souscrits que si la commune a la garanti d'être en mesure de les rembourser ... Il faut attendre les résultats de l'étude prospective.

Monsieur CORNU aborde le sujet de la Maison des Artisans d'Art et pense qu'il aurait été préférable de suspendre ce projet. Monsieur BALANDIER rappelle qu'un appel à projets va-t-être lancé une fois le chantier achevé. Monsieur le Maire rappelle sa position vis-à-vis des chantiers engagés par l'ancienne municipalité. En l'occurrence, achever proprement les opérations.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
moins 5 VOIX CONTRE (M. CORNU, M. TRAHIN, M. MANSUY, Mme SCHMIDT, Mme VALENTIN)

REPORTE l'excédent de la section de fonctionnement, soit 441.670.18 €.

REPORTE l'excédent de la section d'investissement, soit 321.357,14 €.

VOTE le Budget Primitif 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3.071.170,18 €	3.071.170,18 €
INVESTISSEMENT	762.822,16 €	762.822,16 €

PRECISE que l'attribution des subventions aux associations se fera à l'occasion du prochain conseil municipal, excepté pour la subvention pour le voyage scolaire qui figure en annexe du budget voté ce soir.

DÉLIBÉRATION N° 49/2015

BUDGET DE L'ANIMATION / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur BALANDIER présente le budget par chapitres.

Monsieur CORNU demande des précisions concernant les « restes à réaliser de 2014 ». Monsieur BALANDIER répond qu'il s'agit des travaux du Clos des Deux Augustins et de la Maison des Artisans d'art qui avaient été engagés et qu'il faut en 2015 finir de payer pour un montant de 428.152,22 euros.

Monsieur CORNU revient sur la question de l'utilisation de l'Espace BERLIOZ pendant le Marché de Noël. Monsieur le Maire rappelle les propos qu'il a tenus à l'occasion de la dernière réunion publique à ce sujet. Monsieur BALANDIER précise que les rumeurs colportées sur la fin du Marché de Noël sont bien évidemment infondées.

Monsieur le Maire donne connaissance des projets d'investissement prévus pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
moins 5 VOIX CONTRE (M. CORNU, M. TRAHIN, M. MANSUY, Mme SCHMIDT, Mme VALENTIN)

AFFECTE totalement l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), soit 34.351,81 €

REPORTE le déficit de la section d'investissement, soit 697.000,07 €

VOTE le Budget Primitif 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	683.558,64 €	683.558,64 €
INVESTISSEMENT	1.259.038,75 €	1.259.038,75 €

DÉLIBÉRATION N° 50/2015

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur BALANDIER présente le budget par chapitres.

Monsieur CORNU demande si la taxe d'assainissement forfaitaire pour les Thermes de Plombières-les-Bains, votée en 2012, est intégrée dans le budget. Il précise que pour lui, cette taxe n'est pas justifiée. Monsieur CORNU précise que Monsieur BENSARD va venir à Plombières-les-Bains. Monsieur CORNU dit que la taxe d'assainissement forfaitaire a été mise en œuvre pour compenser la baisse de consommation d'eau des thermes de Plombières-les-Bains. Monsieur le Maire répond que l'eau et l'assainissement sont deux budgets différents à équilibrer indépendamment.

Monsieur le Maire donne connaissance des projets d'investissement prévus pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

moins 5 VOIX CONTRE (M. CORNU, M. TRAHIN, M. MANSUY, Mme SCHMIDT, Mme VALENTIN)

REPORTÉ l'excédent de la section de fonctionnement, soit 92.787,16 €.

REPORTÉ l'excédent de la section d'investissement, soit 6.664,64 €.

VOTE le Budget Primitif 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	401.287,16 €	401.287,16 €
INVESTISSEMENT	382.644,66 €	382.644,66 €

DÉLIBÉRATION N° 51/2015

BUDGET DE L'EAU / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur BALANDIER présente le budget par chapitres.

Monsieur le Maire donne connaissance des projets d'investissement prévus pour l'exercice 2015

Monsieur CORNU informe que le montant des travaux prévus pour le déplacement d'une conduite au Petit St Pierre lui semble surestimé. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une estimation et que ces travaux concernent deux parcelles mises en ventes pour des opérations de construction.

Monsieur CORNU demande des précisions concernant la station de Bellefontaine. Monsieur le Maire répond que le coût de l'opération a été estimé et que ce dernier est très élevé. Il précise que des alternatives sont en réflexion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

moins 5 VOIX CONTRE (M. CORNU, M. TRAHIN, M. MANSUY, Mme SCHMIDT, Mme VALENTIN)

REPORTER l'excédent de la section de fonctionnement, soit 186.014,43 €

REPORTER l'excédent de la section d'investissement, soit 254.157,13 €

VOTE le Budget Primitif 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	343.014,43 €	343.014,43 €
INVESTISSEMENT	561.011,56 €	561.011,56 €

DÉLIBÉRATION N° 52/2015

BUDGET DE LA FORÊT / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur BALANDIER présente le budget par chapitres et précise qu'après des années de surexploitation, il n'y aura pas d'autre recours que de revenir à des états d'assiettes plus raisonnables avec, de fait, des recettes moins importantes.

Monsieur TRAHIN demande s'il y aura toujours de l'affouage. Monsieur le Maire répond que l'affouage est prévu mais comme partout, avec des mesures de sécurité renforcées : port des EPI, formation, etc. Monsieur MARCOU précise que les demandes de lots de bois de chauffage sont toujours très nombreuses et qu'il ne sera malheureusement pas possible de toutes les satisfaire.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
moins 2 ABSTENTIONS (M. CORNU, M. TRAHIN)

AFFECTER partiellement l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068) en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 1.672,00 €.

REPORTER le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 26.410,38 €.

REPORTER l'excédent de la section d'investissement, soit 4.456,00 €

VOTE le Budget Primitif 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	134.910,38 €	134.910,38 €
INVESTISSEMENT	20.728,00 €	20.728,00 €

DÉLIBÉRATION N° 53/2015

BUDGET DE LA FORÊT - PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'action en forêt communale pour 2014 a été élaboré par les services de l'ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier. Il s'agit d'un document distinct des devis de l'ONF qui relève de l'ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Madame SCHMIDT demande si le parcours de santé va être rénové. Monsieur le Maire répond que les travaux proposés par l'ONF pour réaliser ces travaux n'ont pas été retenus par le groupe de travail « forêt ». Par souci d'économie, ces travaux sont réalisés en régie et ont déjà commencé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le programme d'actions 2015 ainsi que la proposition d'état d'assiette 2015.

AUTORISE le Maire à signer les devis et conventions relatifs au programme à hauteur des montants inscrits au budget.

Questions diverses

Monsieur N'GUYEN doit s'absenter. Il s'excuse et quitte l'assemblée.

Madame GRIVET prend la parole pour remercier l'assemblée des témoignages qui lui ont été manifestés par les élus, suite au décès de sa mère.

1)

Monsieur TRAHIN souhaite faire remarquer une anomalie dans la verbalisation des contrevenants en matière de stationnement : des procès ont été rédigés pour des stationnements en zone bleue alors que des stationnements « hors case » ont été épargnés. Il ajoute que les remarques formulées en réunion de travail « stationnement » n'ont pas été forcément suivies d'effet. Monsieur le Maire prend note.

2)

Monsieur CORNU redemande que les emprises au sol des déballages à l'occasion des marchés soient revus à la baisse

3)

Monsieur CORNU demande qui a décidé de la gratuité d'occupation du domaine communal pour les professionnels, ressortissants de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une délibération fixant les tarifs municipaux, datant de 2013.

4)

Monsieur CORNU demande si dans le cadre de la Guinguette organisée pour la Fête de l'Eau, un restaurateur local pourrait assurer la buvette-repas. Monsieur BALANDIER répond positivement et précise que l'association des professionnels « Plombières Évolution » a été sollicitée à ce sujet.

5)

Monsieur CORNU informe qu'il faudrait écrire aux riverains du passage en escaliers entre l'avenue du Parc et l'avenue du Général de Gaule pour leur demander de faire le nécessaire pour entretenir leurs parcelles aux abords des escaliers.

6)

Monsieur CORNU signale qu'il y a des radiateurs laissés grand ouverts dans des bâtiments communaux. Monsieur le Maire regrette cet incivisme et précise qu'il faut toujours vérifier ...

7)

Monsieur CORNU souhaite revenir sur le problème de la fermeture de l'Espace Berlioz en exprimant qu'une solution aurait pu être trouvée. Monsieur MARCOU répond qu'il est facile de demander au Maire de ne pas suivre l'avis de la Commission Départementale de Sécurité... et rappelle ce qu'il se passerait en cas d'accident.

Monsieur le Maire, avant de clore la séance, donne la parole au public.

Madame ISSELET demande des précisions concernant la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'église St Amé et si le conseil municipal accepterait de recevoir, à l'occasion d'une séance, la Fondation du Patrimoine. Elle souhaiterait également une explication sur la signification des termes « équité fiscale ». Elle demande comment le Marché de Noël pourrait s'installer dans la rotonde de l'Espace Berlioz compte tenu des équipements.

Monsieur le Maire répond concernant la maîtrise d'œuvre que l'appel d'offres a été lancé. Il confirme que le Conseil Municipal de Plombières-les-Bains accueillera avec plaisir la Fondation du Patrimoine à l'occasion du prochain conseil municipal. S'agissant de l'utilisation de la Rotonde pour le Marché de Noël, il précise qu'il s'agit d'une piste de réflexion à l'étude. Concernant l'« équité fiscale », Monsieur BALANDIER rappelle qu'un classement des immeubles permet le calcul des bases fiscales.

L'« équité fiscale » consiste à ce que le bon classement soit attribué pour tout immeuble sur le territoire de Plombières.